

## IMPORTANT

Ce dépliant vous offre un aperçu des conditions d'accès à la location d'un logement du Fonds. Pour plus d'informations, veuillez nous contacter. Les conditions stipulées dans ce dépliant sont celles d'application en 2021 sous réserve de modification.



**LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION COMME CANDIDAT À LA LOCATION D'UN LOGEMENT EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU FONDS DU LOGEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE :**

**WWW.FONDSDULOGEMENT.BE**

**OU**

**SUR SIMPLE DEMANDE**

**TEL : 02 504 77 00**

**Mail: alhh@wffl.be**

FONDS DU LOGEMENT  
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Rue de l'Été 73  
1050 Ixelles  
Tél 02 504 77 00  
Fax 02 504 32 01

[www.fondsdulogement.be](http://www.fondsdulogement.be)

**AIDE LOCATIVE**

Pour vous rendre au siège du Fonds, nous vous suggérons d'utiliser les transports publics.

Pour les personnes à mobilité réduite, nous disposons également d'un accès particulier en téléphonant au 02/504.32.11

Editeur responsable :  
Lieve LALEMANT-SCHEERLINCK, rue de l'Été 73, 1050 Ixelles



**fonds.brussels**   
fonds du logement | woningfonds

Vous êtes à la recherche d'un logement à loyer modéré en Région de Bruxelles-Capitale ?

Le Fonds peut vous aider.

En effet, le Fonds acquiert et rénove ou construit des habitations destinées à être louées à des ménages à revenus faibles et ayant des difficultés pour se loger décemment. Il dispose à cet effet d'un patrimoine de plus de 1470 logements.

Si vous désirez introduire votre candidature, vous pouvez sur simple demande ou via notre site internet obtenir un formulaire d'inscription.

Chaque demande doit être renouvelée annuellement, dans les deux mois qui précèdent la date d'anniversaire. Le formulaire de renouvellement est disponible sur le site internet.

## CONDITIONS PRINCIPALES

1. L'ensemble des revenus imposables\* des personnes constituant votre ménage ne peut dépasser les montants repris dans le tableau ci-après :

*\*a) si vous faites la demande entre le 01/01 et le 30/06 les revenus de l'année 2018 (imposition 2019) ;*

*b) si vous faites la demande entre le 01/07 et 31/12 les revenus de l'année 2019 (imposition 2020) ;*

Nombre d'enfants à charge	Revenu maximum d'admission (EUR)		
	A	B	C
0	23.529,94 €	26.144,39 €	29.879,34 €
1	-	28.385,34 €	32.120,29 €
2	-	30.626,29 €	34.361,24 €
3	-	32.867,24 €	36.602,19 €
4	-	35.108,19 €	38.843,14 €
5	-	37.349,14 €	41.084,09 €
6	-	39.590,09 €	43.325,04 €

A = Personne vivant seule.

B = Ménage ne disposant que d'un revenu.

C = Ménage disposant d'au moins deux revenus.

Ces montants sont augmentés de 4.481,89 € par personne majeure handicapée composant le ménage. Un enfant à charge handicapé est assimilé à deux enfants.

2. Ni vous ni aucune autre personne faisant partie de votre ménage ne pouvez détenir un droit réel sur un bien immobilier (sauf exception).

3. Votre ménage devra occuper entièrement l'habitation donnée en location. Celle-ci devra servir de résidence principale à votre ménage.

## ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Les demandes de logement sont classées dans un registre de candidats par ordre chronologique. Les logements sont attribués en fonction de cet ordre chronologique, du choix des communes et de l'adéquation du logement avec la composition du ménage.

## LOYER

Le loyer de l'habitation sera fixé compte tenu de sa valeur locative, en tenant compte des critères de confort du logement. Le Fonds prendra éventuellement à sa charge et sous certaines conditions une partie de ce loyer et cela en fonction de l'ensemble des ressources nettes du ménage et d'une éventuelle allocation d'intervention dans le loyer accordée par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

## BAIL

Les dispositions du contrat de location relèvent du droit commun des baux de résidence principale. Le contrat précise l'ensemble des droits et obligations du bailleur et du locataire. En cours de bail, vous pourriez vous voir attribuer un autre logement du Fonds, à votre demande ou à l'initiative du Fonds, dans le cas où votre logement ne correspondrait plus à l'évolution de la composition de votre ménage.